

# Me Hélène Sicard L. LL

Avocate  
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808  
Montréal (Québec) H3B 3G1  
Tél : 514 281-1720  
Fax : 514 281-0678  
[helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca)

Montréal, le 19 mars 2014

Régie de l'Énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-3863-2013, Demande d'autorisation du projet Lecture à distance –  
Phase 2 et 3  
Preuve de Union des consommateurs, suivi entente CANSWIP/HQD**

Chère consœur,

Le 28 octobre 2013, le Distributeur dépose à la Régie de l'énergie une demande afin d'obtenir l'autorisation requise pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité dans le cadre des phases 2 et 3 du projet Lecture à distance (LAD).

Les intervenants CANWISP/FSTCI/CI soulèvent des préoccupations relativement à l'impact de l'utilisation par le Distributeur de la bande RF, brouillage radioélectrique des systèmes causé par l'implantation du réseau maillé du Distributeur.

Dans sa décision D-2014-004, la Régie annonce la tenue de deux séances de travail.

- la première séance de travail, fixée le 13 février 2014, portera uniquement sur l'enjeu de l'impact de l'utilisation, par le Distributeur, de la bande de RF exempte de licence ISM 900 MHz pour le réseau IMA, sur les services offerts en milieu rural par les fournisseurs d'accès internet sans fil.
- la seconde séance de travail, fixée pour le 14 février 2014, se concentrera exclusivement sur les sujets inclus aux suivis de la phase 1 du projet LAD.

Dans une lettre datée du 12 février 2014, le regroupement d'intervenants CANWISP/FSTCI/CI indique à la Régie qu'il entreprend des discussions avec le Distributeur visant à trouver une solution convenable pour toutes les parties en relation avec les préoccupations énoncées à leur demande d'intervention. Les parties travailleront sur une potentielle entente au cours des prochains jours.

Le même jour, la Régie accepte de reporter la tenue de la séance de travail prévue pour le 13 février 2014 compte tenu des négociations en cours entre le Distributeur et CANSWIP.

## Me Hélène Sicard

---

En date du dépôt des mémoires des intervenants soit le 13 mars 2014, aucun retour d'information n'est parvenu aux intervenants à l'égard de ces négociations.

Le 17 mars 2014, dans une correspondance adressée à la Régie (C-CANSWIP-0010), le regroupement d'intervenants CANWISP/FSTCI/CI indiquent en être venu à une entente avec le Distributeur et qu'il mettait fin à son intervention dans le dossier.

Or, les détails de l'entente entre le regroupement et le Distributeur n'ont à ce jour pas été versés au dossier.

UC soumet que cette information est pertinente et doit être déposée en preuve particulièrement dans le contexte où les problèmes d'interférences dus aux compteurs de nouvelle génération sont susceptibles d'affecter de nombreux appareils sur tout le territoire du Distributeur et, si l'entente a des impacts financiers, ceux-ci affecteront les Phases 2 et 3 du projet LAD et doivent en conséquence être pris en compte dans l'analyse économique.

Finalement, UC comprend et soumet respectueusement que, si une entente a eu lieu, à la satisfaction vraisemblable du regroupement d'intervenants CANWISP/FSTCI/CI, c'est que le problème d'interférences a dépassé le simple stade d'allégation.

Dans ce contexte UC demande à la Régie de lui permettre de formuler des demandes de renseignements sur cette problématique (brouillage de système et interférence) de même que sur l'entente intervenue, le plus rapidement possible et d'obtenir les réponses du Distributeur sur ces demandes, touchant un enjeu d'intérêt public, avant le début des audiences, afin que UC puisse si nécessaire amender sa preuve en conséquence avant sa présentation en audience.

UC demande également à la Régie de requérir le dépôt de la dite entente au dossier.

Finalement, UC soumet à la Régie que le calendrier règlementaire devrait être ajusté en conséquence.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Hogue (HQD)  
Me J.-O. Tremblay (HQD)  
Viviane de Tilly (UC)  
Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)  
Paul Paquin  
France Latreille (UC)  
Me Steve Cadrin(CANWISP/FSTCI/CI)